



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 37

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 4

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00049/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaients présents : (37)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), M. Djamaidine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Demande de transfert foncier du CD à la Ville dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Kawéni

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 27/04/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.



Absents : (8)

M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjoint au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que la ville a signé en juin 2020 une convention pluriannuelle sur le renouvellement urbain de Kawéni en partenariat avec d'autres structures, notamment le Département, dont trois quartiers sont conventionnés ;

- Le village de Kawéni ;
- Le quartier dit de la SPPM ;
- La zone scolaire ;

Considérant qu'en décembre 2020, le Conseil départemental avait délibéré pour transférer à la ville une partie de son foncier sur la zone scolaire, le quartier dit de la SPPM et autour de la mosquée du vendredi. Ce transfert s'est soldé par l'enregistrement de l'acte à la conservation de propriété immobilière le 17 mai 2022 ;

Considérant qu'aujourd'hui, la ville poursuit ses aménagements et, au regard des études, étend ses périmètres afin de mieux coller aux besoins et attentes des habitants, c'est dans ce cadre que la ville demande le transfert de nouveaux fonciers auprès du Département dans les zones suivantes ;

Sur le quartier de la zone scolaire ;

- A0300 T1817 3 m²
- A0308 T4145 2883 m²
- A040 372 m²



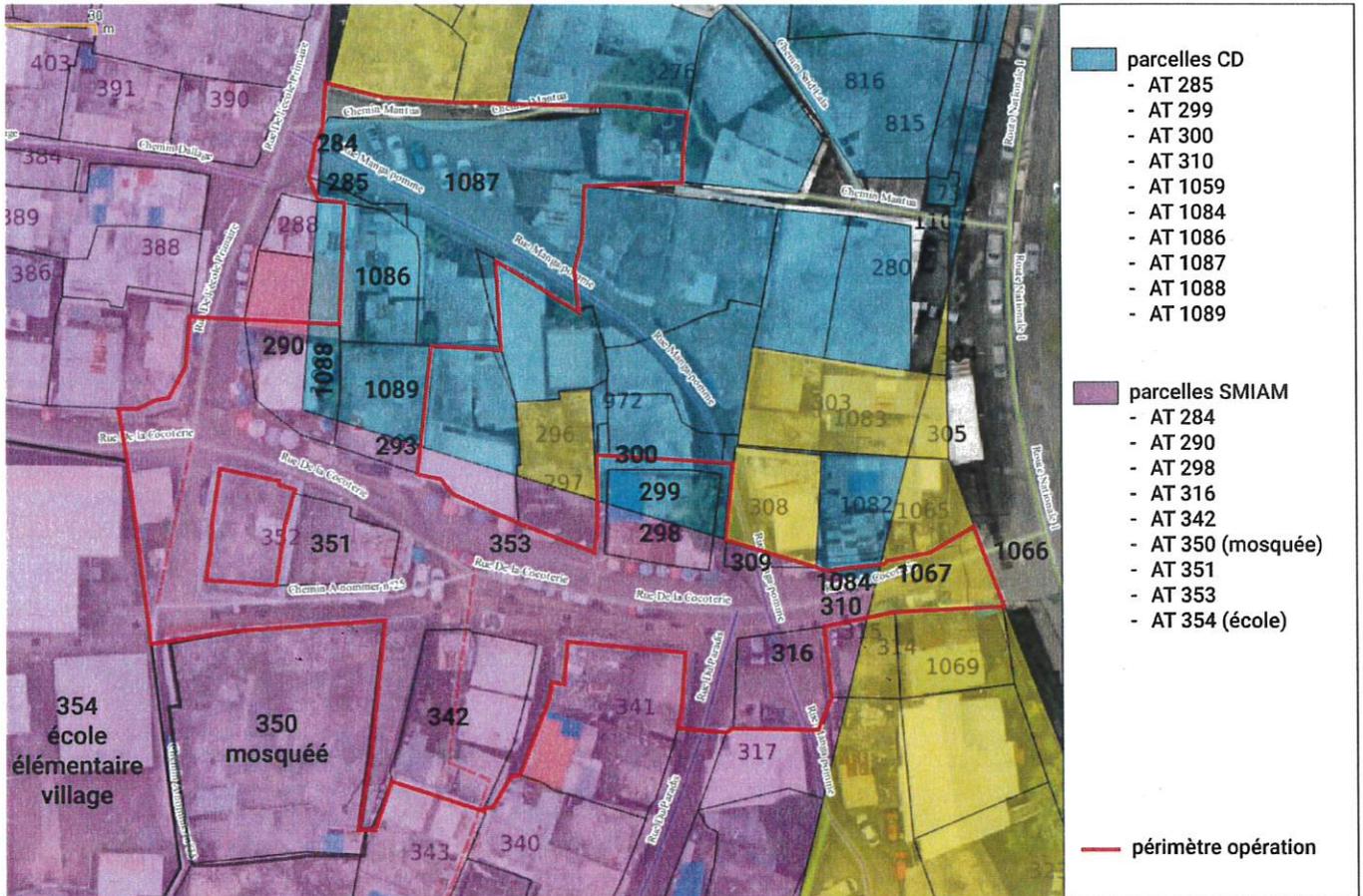
Autour de la mosquée de Vendredi :

- AT144 30 m²
- AT146 248 m²
- AT196 29 m²
- AT789 228 m²
- AT790 183 m²
- AT791 146 m²
- AT191 23 m²



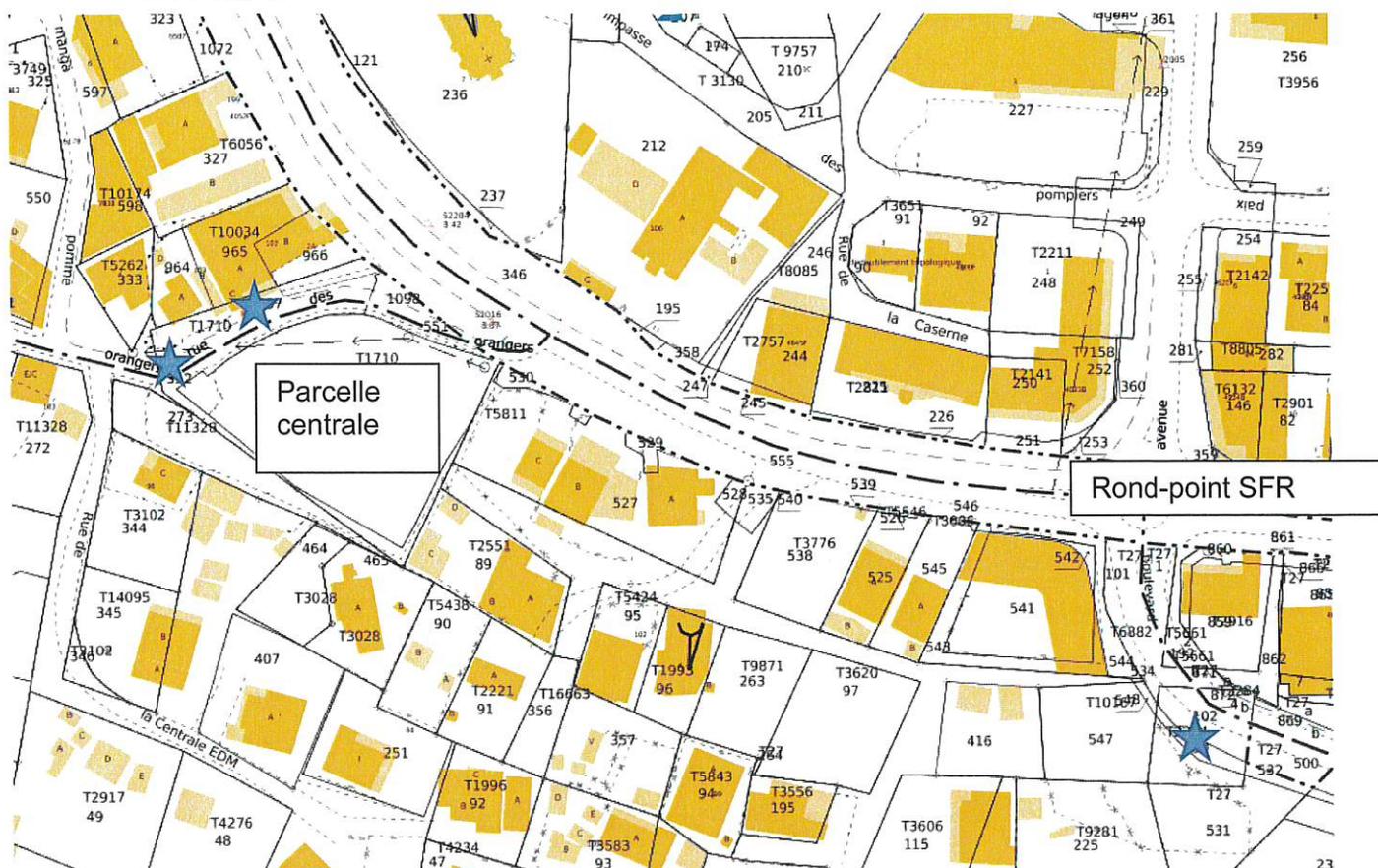
Autour de la mosquée de Lazérévouni :

- AT285 18 m²
- AT299 91 m²
- AT300 56 m²
- AT310 9 m²
- AT1059 166 m²
- AT1084 14 m²
- AT1086 160 m²
- AT1087 760 m²
- AT1088 50 m²
- AT1089 139 m²



Sur Mkayamba :

- AT1097 364 m²
- AW552 246 m²
- AW550 132 m²



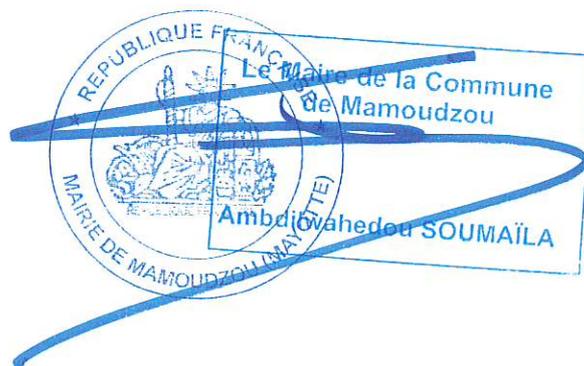
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'acter la demande de transfert de foncier de la Ville auprès du Département.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à cette demande et afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 13/04/2023

Le Maire



Abstention (0) :
Contre (0) :